

SCP Angélique CASSAN-LIMINANA  
Commissaire de Justice Associé

BP 6 - rue de la Couloumine - 66800 SAILLAGOUSE

📞 : 04.68.04.70.33

✉️ : [scp.cassan@orange.fr](mailto:scp.cassan@orange.fr)



## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE VINGT-HUIT AOUT À QUATORZE  
HEURES TRENTE

A LA REQUETE DE :

*La commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dont le siège est à l'Hôtel-de-Ville, 1 avenue du Professeur Trombe à 66120 FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, prise en la personne de son maire en exercice, Monsieur LUNEAU Alain, domicilié en cette qualité audit siège.*

Je soussignée, Angélique CASSAN-LIMINANA  
Commissaire de Justice Associé de la Société Civile Professionnelle  
Angélique CASSAN-LIMINANA  
Rue de la Couloumine à 66 800 SAILLAGOUSE

Certifie m'être transportée aux dates et heures sus indiquées sur le territoire de la commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA (Pyrénées-Orientales), où là étant et préalablement aux constatations qui vont suivre, il m'a été exposé ce qui suit par Monsieur LUNEAU :

*« Afin de préserver nos intérêts à venir et conformément à la réglementation en vigueur, nous désirons que vous constatiez la présence sur plusieurs points d'affichage de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, d'un avis d'enquête publique relative au démantèlement total du télésiège de la CALME NORD existant et de la construction d'un nouveau télésiège, avec bâtiments associés. »*

Déferant à cette réquisition, en présence de Monsieur ESTAUN Sylvain, responsable du service UTAD de la commune, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur le territoire de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, j'ai constaté la présence d'une affiche imprimée en noir sur fond de couleur jaune, sur papier au format A2, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », apposée à la surface de la devanture vitrée du sas d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, au numéro 1 de l'avenue du Professeur Trombe.

Cette affiche est nettement visible et lisible de la voie publique.



Cet « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » figure également sur la borne interactive destinée à l'affichage municipal, située dans le sas d'entrée de l'Hôtel-de-Ville.



A l'entrée de la commune de VIA, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée sur un poteau en bois implanté en bordure de la Route Départementale 29.

Cette affiche est nettement visible et lisible de la voie publique.



A l'entrée de la commune d'ODEILLO, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée sur un poteau en bois implanté en bordure de la Route Départementale 618.

Cette affiche est nettement visible et lisible de la voie publique.



A l'entrée de la commune d'ODEILLO, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée sur un poteau en bois implanté en bordure de la Route Départementale 10.

Cette affiche est nettement visible et lisible de la voie publique.



A l'entrée de la commune de FONT-ROMEU, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée sur un poteau en bois implanté en bordure de la Route Départementale 10F.

Cette affiche est nettement visible et lisible de la voie publique.



Sur le domaine skiable de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée en façade du chalet en bois de la gare amont du télésiège dénommé « ROC DE LA CALME ».

Cette affiche est nettement visible et lisible du domaine public.



Sur le domaine skiable de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée en façade du chalet en bois de la gare aval du télésiège dénommé « ROC DE LA CALME ».

Cette affiche est nettement visible et lisible du domaine public.

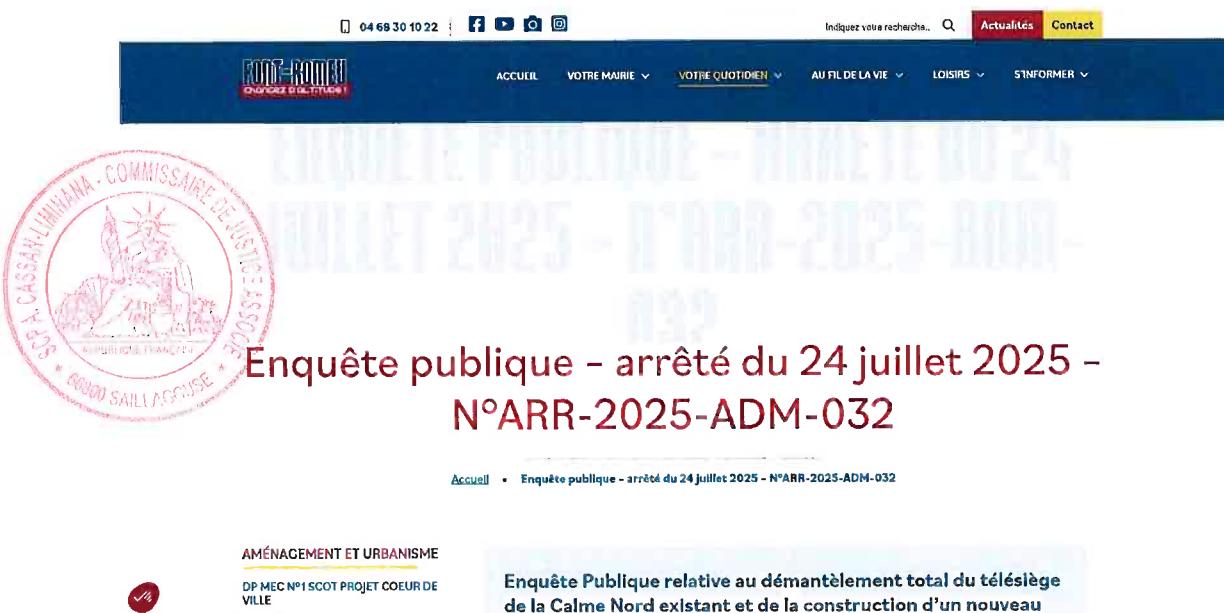


A l'entrée de la commune de FONT-ROMEU, une affiche au format A2, imprimée en noir sur fond jaune, intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », est fixée sur un poteau en bois implanté en bordure de la Route Départementale 618, au col du Calvaire.

Cette affiche est nettement visible et lisible de la voie publique.



Sur le site web de la mairie de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, en tapant dans la barre de recherches <https://www.mairie-fontromeu.fr/enquete-publique-arrete-du-24-juillet-2025-narr-2025-adm-032/> on accède à l'«*Enquête publique – arrêté du 24 juillet 2025 - N°ARR-2025-ADM-032*».



The screenshot shows the website's header with a phone number (04 68 30 10 22), social media links, and a search bar. The main navigation menu includes ACCUEIL, VOTRE Mairie, VOTRE QUOTIDIEN (highlighted in yellow), AU FIL DE LA VIE, LOISIRS, and S'INFORMER. The page features a large red circular stamp of the 'Commission de l'enquête publique - FONT-ROMEU - SAILLAGUÈSE' with the date '24 JUILLET 2025' and the number '0000054'. Below the stamp, the title 'Enquête publique - arrêté du 24 juillet 2025 - N°ARR-2025-ADM-032' is displayed in red. The page content includes a breadcrumb navigation (Accueil > Enquête publique - arrêté du 24 juillet 2025 - N°ARR-2025-ADM-032), a sidebar for 'AMÉNAGEMENT ET URBANISME' (with a checkmark icon), and a main text area about the inquiry regarding the demolition of the existing télésiège and the construction of a new one.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

DP MEC N°1 SCOT PROJET COEUR DE VILLE

Formalités

**PLU**

Révision du Plan Local D'Urbanisme

PLU en vigueur

PLU (redirection vers les cartes)

P.A.D.

Patrimoine culturel

Enseignes et publicité

Enquêtes publiques

Enquête publique - arrêté du 24 juillet 2025 - N°ARR-2025-ADM-032



**Enquête Publique relative au démantèlement total du télésiège de la Calme Nord existant et de la construction d'un nouveau télésiège avec bâtiments associés**

**FONT-ROMEU**  
changez d'altitude!

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

ARRÊTÉ DU MAIRE DU 24 JUILLET 2025 - N°ARR-2025-ADM-032

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉMANTÈLEMENT TOTAL DU TÉLÉSIEGE DE LA CALME NORD EXISTANT ET DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TÉLÉSIEGE AVEC BÂTIMENTS ASSOCIÉS - PA 466 124 25 00002

Le Maire de la commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code de l'environnement et notamment son article R. 133-1 et suivants

CONSIDÉRANT le dépôt le 03/04/2023 du PA 466 124 25 00002.

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'évaluation environnementale en application de l'article R.133-3 du code de l'environnement,

**ARRÊTE**

Données volontaires et conditions de défilé et de survol. Le S.A. KATHIEPIRE procédera également à l'affichage du présent arrêté sur les lieux prévus pour la réalisation du projet R.133-14 IV du Code de l'environnement.

l'accompagnement du défilage en hélicoptère sur les terrains de la commune de la commune de Font-Romeu Odeillo Vernet et sur les lieux du projet, ainsi que son déroulement dans les meilleures conditions et sur le site réservé de la

Une copie de l'affiche intitulée « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE », ainsi que sa parution dans les annonces officielles et légales des journaux « L'INDEPENDANT » et « MIDI-LIBRE » du 25 aout 2025, sont jointes au présent procés-verbal de constat.

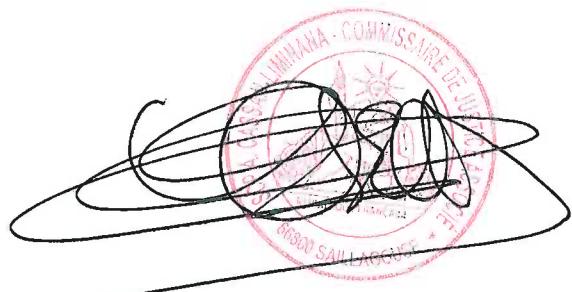
La commune requérante m'a demandé de faire les plus expresses réserves sur les faits ci-dessus constatés.

Mes opérations étant terminées, j'ai dressé et clos le présent procés-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES. DONT ACTE.

**COUT : Six cents euros.**

Papier spécial copie sept pages.



COUT	
Droit fixe	500,00
Transp. Art A444-48	<hr/>
	500,00
T.V.A 20%	<hr/>
	100,00
	<hr/>
	600,00



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ARRÊTÉ DU MAIRE DU 24 JUILLET 2025 - N°ARR-2025-ADM-032

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉMANTÈLEMENT TOTAL  
DU TÉLÉSIÈGE DE LA CALME NORD EXISTANT ET DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TÉLÉSIÈGE  
AVEC BÂTIMENTS ASSOCIES – PA 066 124 25 D0002

Le Maire de la commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 123-1 et suivants,

CONSIDÉRANT le dépôt le 02/04/2025 du PA 066 124 25 D0002,

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Une enquête publique portant sur le périmètre de l'opération correspondant au PA 066 124 25 D0002 est diligentée. Cette enquête aura lieu du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la S.A. ALTISERVICE procèdera également à l'affichage du présent avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet (cf. R.123-11 IV du Code de l'Environnement).

L'accomplissement de l'affichage en Mairie, aux entrées de ville (4) et sur les lieux du projet, ainsi que des publications dans les journaux locaux et sur le site internet de la Commune sera constaté par constat d'huissier.

**ARTICLE 3 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Font-Romeu Odeillo Via :

- le lundi 15 septembre 2025 de 9h00 à 11h00,
- le vendredi 26 septembre 2025 de 9h00 à 11h00,
- et le mercredi 15 octobre 2025 de 15H00 à 17H00.

**ARTICLE 4 :** Le dossier d'enquête sera conforme à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

**ARTICLE 5 :** À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique des observations sera clos par le commissaire enquêteur. Il sera ensuite transmis avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur. Celui-ci, après examen des observations consignées ou annexées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé, à Monsieur le Maire de Font-Romeu-Odeillo-Via dans le délai de 1 mois à compter de la fin de l'enquête.

**ARTICLE 6 :** Suite à la rédaction du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier. Le rapport et ses conclusions pourront être consultés en mairie de Font-Romeu Odeillo Via aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 7 :** À l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire de Font-Romeu Odeillo Via pourra se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

**ARTICLE 8 :** Toute information peut être obtenue auprès de :

Monsieur ESTAUN Sylvain :  
sylvain.estau@mairie-fontromeu.fr  
et urbanisme@mairie-font-romeu.fr  
Service Aménagement, Urbanisme et Projets Structurants  
Hôtel de Ville  
1 Avenue du Professeur Félix TROMBE  
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication devant le Tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 10 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier,
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

**ARTICLE 11 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 25/08/2025 à 00h08 dans Midi Libre.fr - 66 (66)

Avec une durée de visibilité de 7 jours

Références : LDDM538441, 216503

Dossier Client : DEMANTELEMENT TELESIEGE



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Font-Romeu-Odeillo-Via

## Arrêté portant sur l'ouverture d'enquête publique relative au démantèlement total du télésiège de la calme nord existant et de la construction d'un nouveau télésiège avec bâtiments associés – PA 066 124 25 D0002

Le Maire de la commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA :

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 123-1 et suivants,

CONSIDÉRANT le dépôt le 02/04/2025 du PA 066 124 25 D0002,

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement,

### ARRÈTE :

**ARTICLE 1 :** Une enquête publique portant sur le périmètre de l'opération correspondant au PA 066 124 25 D0002 est diligentée. Cette enquête aura lieu **du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00**.

Le Tribunal Administratif de Montpellier, par décision du 27/05/2025 N°E25000070/34, a désigné Monsieur Serge LAFOND comme commissaire enquêteur pour cette enquête.

Le pétitionnaire du PA 066 124 25 D0002 est la S.A. ALTISERVICE, représentée par Monsieur Jacques ALVAREZ, Les Airelles, BP60, 66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

**ARTICLE 2 :** Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00 en Mairie de Font-Romeu Odeillo Via, sise 1 Avenue du Professeur Félix TROMBE aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

À titre indicatif, les horaires sont les suivants :

Lundi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

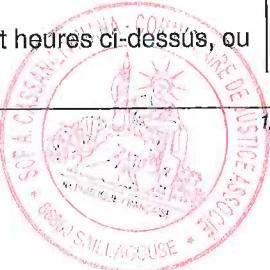
Mardi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Mercredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Jeudi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Vendredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Les observations pourront être déposées sur le registre ouvert à cet effet aux lieux, jours et heures ci-dessus, ou



bien être adressées par courrier, avant la fin de l'enquête, à l'attention de :

Monsieur Serge LAFOND  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Font-Romeu Odeillo Via  
1 Avenue du Professeur Félix TROMBE  
66120 FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA.

Les observations du public pendant la durée de l'enquête pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante : [tsdcalmenord@mairie-fontromeu.fr](mailto:tsdcalmenord@mairie-fontromeu.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté sur le site sur le site internet de la Commune : <https://www.mairie-fontromeu.fr>.

Il pourra également sur ce même site être consulté jusqu'à un an après l'enquête avec le rapport du Commissaire Enquêteur.

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

Cet avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement :

L'Indépendant,  
Midi Libre.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Commune <https://www.mairie-fontromeu.fr> (cf. R.123-11 II du Code de l'Environnement) et affiché en Mairie (cf. R.123-11 III du Code de l'Environnement).

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la S.A. ALTISERVICE procèdera également à l'affichage du présent avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet (cf. R.123-11 IV du Code de l'Environnement).

L'accomplissement de l'affichage en Mairie, aux entrées de ville (4) et sur les lieux du projet, ainsi que des publications dans les journaux locaux et sur le site internet de la Commune sera constaté par constat d'huissier.

**ARTICLE 3** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Font-Romeu Odeillo Via :

- le lundi 15 septembre 2025 de 9h00 à 11h00,
- le vendredi 26 septembre 2025 de 9h00 à 11h00,
- et le mercredi 15 octobre 2025 de 15H00 à 17H00.

**ARTICLE 4** : Le dossier d'enquête sera conforme à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

**ARTICLE 5** : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique des observations sera clos par le commissaire enquêteur. Il sera ensuite transmis avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur. Celui-ci, après examen des observations consignées ou annexées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé, à Monsieur le Maire de Font-Romeu Odeillo-Via dans le délai de 1 mois à compter de la fin de l'enquête.

**ARTICLE 6** : Suite à la rédaction du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier. Le rapport et ses conclusions pourront être consultés en mairie de Font-Romeu Odeillo Via aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 7** : À l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire de Font-Romeu Odeillo Via pourra se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

**ARTICLE 8** : Toute information peut être obtenue auprès de :

Monsieur ESTAUN Sylvain :

[sylvain.estaut@mairie-fontromeu.fr](mailto:sylvain.estaut@mairie-fontromeu.fr) et [urbanisme@mairie-font-romeu.fr](mailto:urbanisme@mairie-font-romeu.fr)

Service Aménagement, Urbanisme et Projets Structurants

Hôtel de Ville

1 Avenue du Professeur Félix TROMBE  
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

**ARTICLE 9** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication devant le Tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 10** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier,
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

# Midi Libre.fr

ARTICLE 11 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FONT-ROMEU ODEILLO VIA,  
Le 24 juillet 2025, Le Maire, Alain LUNEAU  
Arrêté transmis en préfecture le : 25/07/2025  
Publié / affiché le : 25/07/2025

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 25 août 2025

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET



